Michel Marseille
Commissaire Enquêteur

Commune de CUVILLY

Enquête publique environnementale pour l'exploitation d'un centre de pré-traitement par désinfection de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

PROCÈS-VERBAL DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement

L'enquête publique relative à l'exploitation d'un centre de pré-traitement par désinfection de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sur le territoire de la commune de Cuvilly s'est déroulée du 21 octobre au 22 novembre 2022 inclus.

De l'enquête publique il convient de retenir :

- *Dates de permanences :* **21 octobre, 4, 15 (*) et 22 novembre**

(*) *La permanence du 15 novembre s'est transformée en réunion d'information avec la participation du Maire de la commune et un représentant de l'entreprise qui a exposé le projet et répondu aux questions des personnes présentes.*

- *Personnes rencontrées pendant les permanences :* **35**
- *Contributions déposées sur registre d'enquête :* **22**
- *Contributions déposées sur registre "dématérialisé" :* **7**
- *Statistiques du registre "dématérialisé" :* **29 visiteurs, 52 visites, 62 visualisations de documents**
- *Ambiance générale :* **Les participants aux permanences ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'implantation de cette activité sur le territoire communal, redoutant les odeurs, le bruit, les pollutions et les risques de propagation de risques infectieux dans le village.**

Les participants à l'enquête ne conteste pas le bien fondé de l'activité, mais souhaitent sa réalisation ailleurs que sur le territoire de la commune. On note aussi une méconnaissance des déchets (DASRI) et du traitement nécessaire, confusion entre incinération et pré-traitement DASRI.

Observations et remarques du public :

A) lors des permanences :

1 Observations de Monsieur & Madame Dufour, Cuvilly

Suite à la réunion du 15 novembre, les arguments émis par la société Recycling Médical ne nous ont pas convaincu. Mon épouse et moi-même sommes contre l'implantation et la mise en service de cette société car le traitement de ces déchets infectieux reste quand même à risque pour la santé. De plus des rejets d'eau infectés seront déversés dans les égouts, des odeurs nauséabondes viendront nous gâcher le plaisir de profiter de notre jardin. Leurs activités se feront de jour comme de nuit ce qui implique des nuisances sonores émises par le chargement des poids-lourds et de leur va et vient. Nous vous demandons donc de ne pas accepter ce genre de société, même si cela est d'intérêt public. Cela va de la santé des citoyens.

2 Relation SIVOM Belloy Cuvilly Lataule - Société Médical Recycling

Convention de déversement des eaux dans le réseau d'assainissement collectif

3 Observations de Monsieur le Maire et des trois adjoints

Monsieur le maire et ses adjoints ont accueilli mardi 15 novembre Monsieur Binder représentant la société Médicale Recycling. Au cours d'un entretien d'une heure, nous lui avons demandé d'exposer son projet d'implantation à Cuvilly d'une installation de traitement de DASRI
Nous lui avons posé de très nombreuses questions auxquelles il a très volontiers répondu
Ensuite le commissaire enquêteur est arrivé afin de recevoir les habitants de Cuvilly

Suite à ces différents échanges, nous avons encore beaucoup de réticences et nous posons de nombreuses questions :

1 selon le plan cadeau le plan cadastral ci-joint (cercle dans le diamètre de 200 m) de nombreux riverains serait impactés (école, restaurant ...) Est-ce raisonnable aussi près des habitations ?

2 à l'extérieur :

- comment être sûr qu'aucun stockage ne sera fait à l'extérieur ?
- Inquiétude concernant l'empaquetage du mâchefer qui se fera dehors. Aucune garantie sur les vents dominants Nord Nord
- lavage des GEV. Que devient l'eau souillée ? Aucune station dépuration propre n'est pour l'instant prévu. De plus aucune convention de déversement quadripartite entre le SIVOM BCL, la commune de Ressons, Suez et Médical Recycling n'a été signé à ce jour.

3 à l'intérieur :

inquiétude concernant les émanations de la vapeur des autoclaves (odeurs nauséabondes confirmées et aucune garantie qu'elles ne se propagent pas à l'ensemble du village)

4 remarques générales :
-notre captage d'eau étant faible, nous devons nous approvisionner à Orvillers. Une surconsommation nouvelle mettrait la distribution de l'eau à tous en danger
-risque de nuisances sonores : l'entreprise travaillera 24 heures sur 24 sept jours sur sept 365 jours par an. C'est-à-dire pas une minute de répit pour les habitants

4 Observations de Monsieur A Herlin

- le bâtiment est-il réellement adapté à une telle activité, mise aux normes incendie, désenfumage lors de l'activité et en cas de sinistre ? Nécessite-t-il pas un renfort de bornes à incendie dans la zone ?
- Les commerces à proximité directe tel le restaurant et les habitations à moins de 100 m ne sont-elles pas directement impactés par les émanations ?
- Le flux de circulation des PL ne nécessite ne nécessite-t-il pas un réaménagement de la zone et de ce fait un coût pour la commune ? Une entreprise de ce type n'a-t-elle pas sa place dans une zone industrielle plutôt que dans une ZUE ? avec les habitations dans un périmètre très proche !
- le nettoyage des locaux et autres activités quotidiennes : un traitement des eaux n'est-il pas à prévoir avant d'envoyer celles-ci dans l'assainissement collectif ? Les eaux usées ne doivent-elles pas avoir un traitement particulier une fois en station dépuration pour garantir un minimum de risque de contamination ?
- La population proche est dans un périmètre de plus ou +/- 200 m n'encoure-t-elle pas un risque sanitaire ? N'oublions pas qu'il y a des écoles maternelles et primaires non loin !
- Le cadre de vie des habitants de Cuvilly va directement être impacté par cette activité d'une part par les camions supplémentaires, mais surtout par le potentiel danger !
- l'entreprise respectera-t-elle toutes les procédures de conformité sachant qu'elle a déjà eu une fermeture administrative, ceci n'encourage pas à la sérénité !
- merci pour les habitants et les travailleurs proches de dire non

5 Observations de X

Je ne comprends pas pourquoi on laisse une entreprise s'installer dans un village près des habitations et dans une zone urbaine économique qui est exposée à des traitements de déchets, à des stockages dangereux, des bruits sonores et une pollution à risque pour notre santé. On ne peut pas laisser faire ça

6 Observations de Madame Dumont 1ère Adjointe

Comment se fait-il qu'une entreprise puisse s'installer dans une zone industrielle d'une agglomération sans avoir l'accord de la mairie
Un simple propriétaire de terrain ou de construction ne peut engager des travaux sans avoir auparavant reçu l'autorisation de plusieurs organismes

7 Observations de Monsieur Franck Odermatt, maire de Cuvilly

Je me demande s'il est judicieux d'installer une entreprise comme celle-ci au sein de notre commune rurale.
Conscient que l'entreprise a besoin de trouver un emplacement pour travailler, mais je suis aussi le garant de la sécurité de la tranquillité de mes riverains

Je vous demande donc de bien étudier le dossier et de prendre en considération notre inquiétude

Certainement existe-t-il d'autres solutions dans les zones dans des zones industrielles plus éloigné des habitations

8 Observation de Monsieur Monsieur Boulogne Robert, Cuvilly

Malgré les complètes informations du responsable de médical Recycling, pour ma famille,, mes amis et mon village je suis contre l'implantation d'une usine de traitement de déchets infectieux.

9 Observation de Monsieur Dumont Philippe, Cuvilly

Je souhaite mentionner les points suivants:

1- Selon l'arrêté du 20/9/02 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux, la distance doit être de 200m par rapport à toute habitation.
L'arrêté s'applique également pour le traitement des DASRI.
L'avis de la MRAE évoque des habitations à 270m. Nous avons constaté qu'il existe des habitations plus près, le voisin de Medical Recycling au N°12 est à moins de 150m avec une petite fille -3 ans. L'Auberge fleurie, restaurant gastronomique est situé à moins de 100m.

2- Emanations : craintes d'émanations de gaz toxiques pour les habitants. Le bâtiment n'est pas équipé de ventilation avec filtres à particules (Dioxines, oxyde d'azote)
La partie process ne devrait-elle pas être en atmosphère dépressurisée dans la zone des chaudières ?

3- Nous avons constaté que les portes ne sont pas toujours fermées (comme le prévoit le document de Présentation du projet) et ceci hors déchargements. Donc dispersions dans l'atmosphère possible. Où irons les émanations créées par la chaleur au moment des ouvertures d'autoclaves?

4— Equipement et capacité d'énergie.
Le projet envisage un équipement progressif de 5 chaudières, chacune consommant plus de 8Kw en phase process." n'est apparemment pas prévu de groupe électrogène pour prendre le relais en cas de coupure de courant. L'approvisionneur RTE a prévu des coupures de courant si trop de consommation prochainement. Que deviendrons les DASRI incomplètement stérilisés suite à une coupure en milieu de phase d'opération, et sachant que la notion temps/rendement est souvent une raison amenant à cacher une non-conformité de production ?

5- Dans l'attente des autoclaves non encore installés, quel est l'état sanitaire du stockage actuel ? En période de canicule, les collectes de DASRI en attente de traitement ne devraient-t-elles pas être maintenues en chambre froide pour limiter les fermentations ?
Une visite bi-annuelle, avec contrôle par les services de santé départementaux et affichage en mairie du rapport, semble être un minima souhaité par les riverains.

6- Compacteurs à blocs.
La MRAE évoque 2 compacteurs à blocs en extérieur (l'entreprise parle d'un seul en intérieur !) Si 7000Tonnes/an, ce sera probablement en extérieur. L'enceinte de l'entreprise n'est fermée qu'avec un grillage de 2m. Au moment du chargement des compacteurs en extérieur et par un vent faible ou fort, les particules broyés ne risquent-t-ils pas de se retrouver hors parcelle ?

7— Consommation d'eau et promesses d'intentions.
Le bâtiment n'est pas équipé de caniveaux, barrières de rétentions. 2700 m3/an de prévus en consommation d'eau, c'est plus de 30 jours de la consommation actuelle de la commune.
Dans l'attente d'équipements, les lavages iront dans la nappe phréatique.

Pour toutes ces raisons ci-dessus évoquées, je souhaite que des réserves soient établies avant l'autorisation d'exercer de cette entreprise.

10 Observation de Madame Trioux G

Un non-respect des règles environnementales et des normes et mère eux mais en danger la préservation de notre environnement actuel et futur
La proximité des habitations met en danger la santé des citoyens par les émanations de gaz toxiques (oxyde d'azote) et des nuisances sonores

- entreposage des déchets à incinérer et les résidus avant le transfert (pollution des sols)
- le lavage des cuves (rejet des eaux usées
- vapeur des autoclaves
- impact sur la pollution de l'air et lumineuse
- circulation des véhicules stationnement
- De plus un fonctionnement 365 jours par an c'est-à-dire jours et nuits, du lundi au dimanche de janvier à décembre sans interruption et nerveusement insupportable pour la santé habitante du lotissement Keller, je refuse le projet

11 et 12 Observation de Madame Mandic Brigitte

Évaluation des risques sanitaires liés aux rejets hospitaliers

- une mauvaise élimination des déchets hospitaliers risque de menacer la santé publique en exposant la vie des citoyens à plusieurs infections dangereuses
- rejets toxiques : contamination de l'environnement contaminants détergents, résidus de médicaments
- eaux usées générées égale dilution de polluants

2 écoles dans le village je ne suis pas pour la réalisation de ce projet

13 Observation de Madame Annie Fougère, adjointe au maire

Je suis perturbée par certaines contradictions entre les réponses de Monsieur Binder et le fascicule qu'il nous a remis lors de notre réunion du mardi 15 : par exemple il n'y aura pas de station de traitement des eaux souillées mais le fascicule parle de nettoyage du matériel (page 47) avec notre propre station etc. etc.
Je me suis donc penchée sur l'historique de Médical Recycling à Cuvilly et ai découvert que cette entreprise n'était pas très fiable en ce qui concerne le respect des normes et avait même été sommé de revoir ses installations
Monsieur Bader a parlé d'autocontrôle et chacun sait ce que cela veut dire
Je joins donc en annexe les documents qui atteste de tous les dysfonctionnements passés constatés par la préfecture L'avenir ? ... Il est clair que ce comportement vis-à-vis des normes requiert et de notre part la plus grande vigilance.

14 Observation de Madame Delhaye Francine, Vandersticlhèle Jean Marie et Jean-Pierre

Avis défavorable : risques pour la santé, la nuisance des personnes, l'odeur, la sécurité des habitants. Trop près des habitations, des usines, des champs, des écoles, trop bruyant. Ces bâtiments sont à faire en ville à côté des hôpitaux

15 Observation de Monsieur Hervé Dumont

Pour un avis défavorable. Suite aux réunions précédentes il semble qu'il n'y a pas eu de prospection d'implantation de bâtiments ailleurs que dans ce village de Cuvilly. Une sortie d'autoroute située à Ressons sur Matz avec une zone industrielle à 2 km pourrait moins perturber les villageois avec ces va-et-vient de véhicule VL/PL

16 Observation de Monsieur Jean-Michel Cunin

Avis défavorable
bilan financier inconnu : réticence du fondateur de la société pour s'exprimer sur ce sujet. Peu d'explications sur les risques (santé, etc,)

17 observation de Monsieur Jean-Pierre Puille

Je suis contre le projet de la société sur la commune de cuvilly. Nous avons déjà le gaz l'autoroute le TGV et bientôt les éoliennes

18 Observation de Monsieur Levier Denis

Contre le projet de Médical Reccycling. Ce projet est polluant, destruction de produits radioactifs, de matériel médical avec tous les virus, 12 000 m³/an d'eau polluée rejeté dans le tout-à-l'égout etc.

19 Observation de Monsieur Amaury Jean Claude, Cuvilly

Ayant assisté à l'enquête publique concernant Médical Recycling dont l'activité est déjà en cours (va-et-vient des camions) Je remarque de nombreuses incertitudes concernant le fonctionnement :

1 les vapeurs au bon vouloir du vent et de la pluie ?
2 le rejet de l'eau utilisée
3 l'élimination des produits de nettoyages
4 la proximité des habitations comme l'auberge fleurie située à 80 m environ
5 le doute d'une délocalisation de la région parisienne pour Cuvilly
6 une perte de la valeur immobilière
Pour ces incertitudes et aussi les imprévisibles je suis contre ce projet

20 Observation de Madame Madame Amaury Edith, Cuvilly

Concernant l'entreprise, la société arrive à Cuvilly en 2021 et c'est en mi-novembre qu'elle demande de faire l'activité des traitements des déchets médicaux qui sont déjà en stock.
Les produits récoltés chez les médecins et les hôpitaux sont pollués par les microbes et produits toxiques donc par les manipulations : il y a risque
Le vent que l'on ne peut commander arrivera direct sur le village, donc l'évolution de la toxicité surtout dans les périodes chaudes prolifère beaucoup plus vite : donc habitants touchés puis les habitations proches seront dévaluées.
Vu les réponses évasives je suis dans un grand doute donc contre

21 Observation de Madame Chantal Fouillard, Oreillers Sorel

Installation d'un centre de pré-traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux, rien que l'intitulé du projet ne me semble pas très engageant pour les habitants de Cuvilly et villages proches. La fréquentation important de la RN 17 nous a fait vendre notre maison familiale. Maintenant ce projet semble bien contraire à la protection environnementale, mes doutes porteraient sur la pollution sanitaire, sonore, olfactive et visuelle
Quelles seront les conséquences de cette nouvelle installation ?
Pourrions-nous respecter un peu plus nos villages et leurs habitants ?

22 Observation de Madame Aline Bastien, Oreillers Sorel

En ma qualité de riverain du village voisin, je suis soucieuse de l'implantation de la société Médicale Recycling, exploitation d'un centre de pré-traitement par désinfection de déchets d'activités de soins à risques infectieux
J'attire votre attention sur le fait que cette société est situé à moins de 200 m de maisons d'habitation. Que des poubelles dégorgent de déchets à l'extérieur Qu'une école maternelle et primaire accueillant des enfants en bas âge, de moins de 10 ans se situe dans un environnement proche
Qu'en est-il du traitement des eaux usées ?
Les locaux sont-ils adaptés à cette usage (amiante)
D'autre part Cuvilly est déjà sur une zone SEVEZO, Faut-il en rajouter ?

B) sur le site dématérialisé de l'enquête publique :

@1 - **Observation de Madame Agnes X, Anonyme, Orvillers Sorel, ASSEOSA**

Parmi les documents joints sur le site de la préfecture, je porte notamment mon attention sur le document joint et m'interroge ou observe

1. sur le respect des engagements iso 14000 à Bondoufle et l'application de ceux-ci sur les établissements secondaires
2. sur les impacts sur la consommation d'eau cf les restrictions dont nous pouvons être l'objet
3. sur le traitement des eaux usées et l'infiltration de déchets polluants en zone calcaire et argileuse et les impacts sur la pollution de l'air
4. sur la multiplication des risques notamment incendie sur un site déjà classé SEVESO (GRTGAZ)
5. sur les contrôles et recours dont dispose la commune en cas de non-respect des règles environnementales, et les actions que la communauté de communes et ses services peuvent avoir si faillite et entrepôts non sécurisés .

@2 - Observation de Monsieur Dumont Etienne, Cuvilly

Cuvilly qui comme son nom l'indique ce trouve dans une cuvette déjà cerné par l'autoroute le TGV le gaz (GRT Gournay) et une circulation par sa Nationale et départementale camions et voitures émanation et pollution sonore bien insupportable nous mettre à l'entrée du village une usine avec émanation de gaz toxiques (dioxine….) entreposage de déchets à incinérer et les résidus égal contamination et pollution du sol et de l'air. Fonction 365 jours par an du lundi au

dimanche jours et nuits génial. Ce n'est pas la peine de nous interdire de brûler nos végétaux de jardin qui en comparaison sont moins nocif puisque naturel.
Pour toutes ses raisons je refuse le projet

@3 - Observation de Anonyme, X JEAN, Cuvilly

Pourquoi choisir un vieux bâtiment non hermétique pour traiter des déchets infectieux ? de plus un restaurant et des habitations se situent à une centaine de mètres ainsi qu'une école maternelle à moins de 500m je comprends que ces déchets soient traités mais il me parait plus judicieux de choisir un lieux plus isolé des terrains se libèrent pour créer des plateformes logistiques mais apparemment pas pour ce genre d'activité

E4 Observation de Madame Violaine Gauthier

Je viens de lire la présentation du projet de l'installation de déchets qui va s'installer sur Cuvilly. Je me perds dans les tonnages de déchets qui seront stockés sur site. On parle de 7000 tonnes par an de déchets mais à la page 7 du document « Présentation du projet » on parle de 2100 tonnes en 2022 pour monter à 4200 tonnes en 2025. Du coup, quand les 7000 tonnes seront atteints ? Ce n'est pas très clair. D'ailleurs, sauf erreur de ma part, je ne vois nulle part la justification des 7000 tonnes demandées. On parle de déchets dangereux. Les moyens mis en en place pour protéger l'environnement et les personnes qui travaillent ne sont pas les mêmes entre 2000 tonnes et 7000 tonnes. Toujours dans les chiffres, dans le dossier l'exploitant demande de stocker 44 tonnes de déchets au maximum mais j'ai pu constater que ce chiffre change dans les différents documents :22,5 tonnes au point 3.1 de la présentation du projet et deux lignes en dessous on parle de 28,6 tonnes. Dans l'étude des dangers, on parle de 35,7 tonnes de déchets. Dans le mémoire réponse, on parle de quantité maximale de 38 tonnes. Cette fluctuation de tonnages m'interpelle car pour revenir à ma première remarque, je suppose que les moyens ne sont pas les mêmes en cas d'incendie si on a des tonnages de 22 t ou le double à 44 tonnes stockés dans un même endroit. Pour finir, je suis très surprise de voir que des déchets seront stockés dans des camions à l'extérieur du bâtiment sur un sol non imperméabilisé. Il faudrait que les moyens de protection soient les mêmes que ceux du bâtiment non ? Il me semble qu'un tel dossier demanderait un peu plus de rigueur.Je vous remercie de l'intérêt porté à ce présent mail.

@5 - Madame Casari Melanie, Cuvilly

Habitants de Cuvilly avec 2 jeunes enfants nous refusons catégoriquement qu'une entreprise telle que Médical Recycling exerce son activité dans notre village. Nous ne voulons pas être pollués, ni vivre dans l'inquiétude que nos enfants développent des infections graves à cause du traitement des déchets de cette usine. Nous sommes situés en pleine nature et voulons continuer à respirer l'air pur de la campagne et non un air pollué dégagé par les émanations de cette usine. NOUS REFUSONS LA POLLUTION DANS NOTRE CAMPAGNE POUR NOTRE BIEN ETRE, CELLE DE NOS ENFANTS, DE NOS ANIMAUX ET DE NOTRE BELLE NATURE

E6 - Observation de Monsieur Patrice trblt

Le dossier proposé en enquête publique m'interpelle sur plusieurs points : · On parle de déchets d'activité de soins dans le dossier. Du coup, il doit exister des risque de propagation de maladie. Je ne vois pas apparaître d'étude sur ce risque dans les documents. On parle juste d'un "risque biologique inexistant". Nous sortons à peine d'une crise sanitaire mondiale et je pense que c'est un peu simple pour ne pas dire simpliste de dire que le risque est inexistant. Cette société exploite ce même type d'installation à Bondoufle mais aucune analyse d'air ou d'eau a été fournie dans le dossier pour confirmer que le risque biologique est inexistant.

J’aimerais bien que l’on impose à de telle société un suivi régulier de leurs rejets dans l’air et dans les eaux. Pendant la crise sanitaire, on a bien vu que le COVID se retrouvait dans les eaux. Ne peut-on pas faire des analyses sur des marqueurs biologiques ? · Dans la présentation du projet, on cite des déchets dangereux stockés à l’extérieur dans des conteneurs spécifiques sans donner de détail sur leurs compositions. Il faudrait expliciter les termes « déchets dangereux solides », « déchets aqueux dangereux » ? De quoi parle t on exactement? · Les surfaces extérieures ne semblent pas être bétonnées (voir page 32) et je n’ai pas vu d’engagement à le faire. Que deviennent les éventuelles coulures des produits dangereux stockés en extérieur du coup ? Que se passe t-il en cas d’incendie : les eaux vont s’infiltrer dans le sol ? · Je lis que le compacteur de déchets sera arrêté la nuit en raison du bruit qu’il émet. Mais où seront stockés les déchets traités durant la nuit ? y a-t-il assez de la place dans le bâtiment ? s’ils sont prévus d’être stockés à l’extérieur, n’y a-t-il pas de risque d’odeur ? de déversement au sol des déchets ? D'entrainement de pollution dans le sol voire les eaux en cas de pluie? · Dans le document nommé « Mémoire réponse », il est écrit une interdiction le stationnement de tout véhicule sur la parcelle. Que cela signifie t il ? où sont stationnés les véhicules de la société ? · Au niveau du calcul de la pluviométrie, il me semble qu’il y est une incohérence des données : on parle de 9,8 jours par an de pluie à plus de 17mm qui se transforment dans le paragraphe suivant en 7,3 journées pluvieuses avec des précipitations supérieures à 17mm. Où sont passées les 2,5 jours manquants ? Dans l’attente de vous lire

E7 - julie julie

Je vois que l'enquête se finit ce soir. Je prends donc 10 minutes pour vous faire ce mail. je vous prie de bien vouloir m'excuser pour le manque de formalisme.. Au niveau du tableau 6, comment les 44 tonnes de DASRI demandées à être stockées représentent une surface de 117m2 dans l'hypothèse à 3000 tonnes/an et une surface de 470M2 dans l'hypothèse à 7000t/an? Comment l'atelier de traitement passe de 125m2 à 250m2 alors que sur les plans fournis à l'annexe 20 les surfaces de cet atelier semblent les mêmes d'un plan à l'autre? Pourquoi les plans de l'annexe 20 ne représentent pas les extérieurs? Je lis sur les plans de l'annexe 20 que des camions remplis de DASRI seront stockés en extérieur . Pourquoi cette information n'apparait pas dans le tableau 6?Dans le tableau 6, on constate que des GE propres sont positionnés à l'extérieur. Ces GE sont bien des emballages où sont stockés les déchets dans les hôpitaux?. On va donc mettre des poubelles pleins de poussières voire mouillées dans les hôpitaux? est ce normal? Pourquoi le plan proposé à l'étude de danger n'est pas le même que les plans présentés en annexe 20? La simulation incendie part sur une surface de DASRI de 370m2? A quoi correspond cette surface : elle est différente de celle présentée dans le tableau 6 ci-dessus?Est-ce que cette surface comprend tous les stockages de DASRI, y compris ceux stockés en extérieur? On va traiter des déchets des hôpitaux dans le site de Cuvilly. N'y a t il pas de risques pour la santé des riverains? des microbes ne peuvent-ils pas se retrouver dans l'eau, le sol ou l'air?Est-ce qu'un suivi de ce qui rejeté est prévu? Les questions sur les tonnages, les plans pas très clairs et le risque pour la santé cela fait beaucoup . Je dois dire que c'est un peu anxiogène dans le contexte actuel.

* * *
*

Thématiques évoquées

Pour faciliter le traitement des observations, de leur analyse et proposer une réponse argumentée, on peut dégager les thématiques suivantes :

(Nota : après la thématique figure le N° de la contribution avec R pour les observations formulées sur le registre de la mairie, et D pour les observations formulées sur le site dématérialisé)

- **Impact sur la santé :** R1, 4, 5, 9, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 21, D5, 6, 7,

Proximité d'habitation dans un périmètre proche, pollution à risques, arrêté du 20/09/2002, émanation de gaz toxiques, fermetures des portes de l'installation,

- **Pollution atmosphérique et odeurs nauséabondes :** R1, 3, 4, 10, 14, 18, 19, 20, 21, D1, 2, 5, 6, 7,

Commune sous vents dominants, propagation des odeurs à l'extérieur de bâtiment et du site,

- **Nuisances sonores :** R1, 3, 4, 5, 10, 21, D2, 6,

Activités de jour comme de nuit 365 jours/an, va et vient de camions, stationnement des véhicules,

- **Rejets d'eau infectés dans les égouts :** R1, 2, 3, 4, 10, 11, 13, 19, 22, D1, 2, 4, 6,

Convention de déversement des eaux dans le réseau d'assainissement collectif, traitement des eaux souillées, pollution des sols,

- **Organisation de l'activité :** R3, 9, 10, D4, 6,

Stockage en extérieur, empaquetage du mâchefer, mesure de secours en cas de coupure de courant, gestion des collectes en attente de traitement notamment en période de canicule, envol de particules lors du chargement pour évacuation, capacité réelle de traitement et échéancier de montée en charge, traitement des sols extérieurs,

- **Prescriptions d'autorisation :** R4, 6, 9, 13, D1, 6, 7,

Fermeture administrative récente, rôle de la mairie dans la décision d'autorisation, rythme des contrôles et communication des résultats, engagement ISO 14 000, imposer un suivi régulier de l'activité et des rejets, cohérence des données du dossier,

- **Site d'implantation :** R7, 14, 15, 22, D3, 4, 6,

Périmètre de protection ou d'interdiction d'implantation/habitations, implanter l'activité dans des zones industrielles plus éloigné des habitations, mise aux normes incendie, renforcement du réseau de bornes incendie, retour d'expérience de Bondoufle,

- **Divers :** R3, 4, 9, 18, 19, 20, D1, 4, 6,

consommation d'eau nouvelle mettant en danger la distribution actuelle, perte de valeur immobilière, protection incendie,

* * *

Afin de parfaire le rapport d'enquête et formuler en toute connaissance l'avis final, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer votre avis sur les différents points évoqués ci-avant et m'indiquer si vous avez des éléments complémentaires à communiquer relatifs à cette enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet dispose de quinze jours pour produire son mémoire en réponse aux observations et demandes formulées.

Restant à votre disposition pour tous compléments, je vous prie de croire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lhéraule le 25 novembre 2022

Michel Marseille